



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 787

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 3^e jour du mois de février 2020, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 787 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 642 ».

Procédure effectuée pour l'adoption du règlement :

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement	12 décembre 2019
Assemblée publique de consultation	9 janvier 2020
Adoption du règlement	3 février 2020
Certificat de conformité de la MRC des Chenaux	21 février 2020

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 28 février 2020.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier